



JOURNAL DU LOT

Paraissant les mardi, jeudi et samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A				CAHORS				MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mai.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 —	1 — s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 20 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre.

Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, la Chambre adopte, par 193 voix contre 2, le projet d'agrandissement de l'École des Beaux-Arts. La suite de la discussion du budget est reprise. Sur le chapitre 77 du budget des finances, M. Pradon présentera quelques observations sur le personnel des douanes, sous forme de question au ministre.

M. le sous-secrétaire d'Etat accepte la question pour le début de la prochaine session.

M. Gustave Rivet, parlant sur le chapitre 83, relatif au personnel de l'administration des contributions directes, signale des excès de zèle dans la façon dont se pratique l'exercice chez les débitants. On fouille partout; et les débitants aimeraient mieux payer le double que de subir ces mesures vexatoires. M. le sous-secrétaire d'Etat des finances répond que l'exercice est facultatif, et que les débitants peuvent y échapper en s'abonnant.

Après cette succession d'orateurs, la discussion languit quelque peu, aussi finit-on par adopter, sans incident sérieux, les derniers chapitres du budget des finances.

On reprend alors la discussion de l'article du budget de l'instruction publique, concernant le traitement des instituteurs, et qui avait été réservé.

M. Paul Bert a réclamé, avec une certaine chaleur, une augmentation de crédit plus importante que celle adoptée par la commission du budget.

Séance du 17 décembre

La Chambre continue la discussion du budget de 1885. On en est arrivé au service colonial.

M. Leprovost de Launay critique vivement l'installation du chemin de fer du Sénégal. Le personnel coûtera 124.000 fr., et la ligne ne possède qu'une locomotive. Le matériel est d'ailleurs dans un tel état que tout service est à peu près impossible. On ne conteste pas l'utilité de la ligne de Dakar à Saint-Louis; mais celle du Niger doit être abandonnée comme elle l'est en effet. Ce sont des millions enlevés sous le sable et avant de nommer un personnel, il est au moins nécessaire de procéder à une enquête.

Voyons maintenant la réplique du rapporteur.

M. de Lanessan dit que la ligne de Niger a été entreprise sous l'impression d'un sentiment plutôt que de la raison. On a voulu arriver avant tous les autres au Niger et on a été trop vite. De cette première faute ont découlé toutes les autres; mais il ne faut pas commettre celle de l'abandon du Haut-Sénégal, dans un moment où l'Europe a les yeux fixés sur cette partie de l'Afrique et où des intérêts commerciaux considérables sont engagés dans la question. Il ne faut pas renoncer à l'idée d'un chemin de fer qui fera faire à la civilisation un pas immense.

MM. Leprovost de Launay et Georges Perin continuent leurs critiques.

M. le Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies répond que la ligne est utile pour le ravitaillement de nos postes et permet de faire ce ravitaillement dans des conditions de grande économie. D'ailleurs, 65 kilomètres sont exploités.

M. Raoul Duval, réclame la suppression des cours d'appel coloniales, qui ne jugent dit-il, qu'un très petit nombre d'affaires. D'autre part l'orateur désire savoir ce que le gouvernement compte faire à Madagascar. Les Howas perçoivent encore les droits de douanes dans les ports; et il est question de la constitution d'une compagnie pour l'exploitation du Nord de Madagascar, ce qui serait de nature à nous créer des difficultés diplomatiques.

M. le Ministre de la Marine monte à la tribune. Il pense que la discussion viendra plus utilement lors de la demande de crédit pour Madagascar, c'est la Chambre plutôt que le ministre de la marine qui a voulu cette expédition. Elle a voté 6 millions, et il en a déjà été dépensé 12. Cinq points sont actuellement occupés; mais il est évidemment impossible de bloquer une île qui est plus grande

que la France. Les mesures seront prises pour relever les troupes qui sont depuis longtemps à Madagascar.

MM. de Mahy, Laroche-Joubert et Gasconi prennent successivement la parole. Ce dernier critique le projet de rattachement des colonies au ministère du commerce.

M. Germain Casse est loin de partager ces opinions. Il croit que la véritable place des colonies est au ministère du commerce et que le rattachement des colonies au ministère du commerce est résolu en principe sauf à choisir l'heure convenable pour la réalisation de ce projet. Si la Chambre pense autrement, elle peut le manifester dès aujourd'hui.

M. Rouvier, ministre du commerce déclare que le gouvernement en a délibéré et que le rattachement des colonies au ministère du commerce est résolu en principe sauf à choisir l'heure convenable pour la réalisation de ce projet. Si la Chambre pense autrement, elle peut le manifester dès aujourd'hui.

M. de Lanessan, rapporteur, annonce que la commission et le gouvernement sont d'accord pour opérer le rattachement. Bref la question menaçait de s'éterniser, quand M. Rouvier a proposé à la Chambre de manifester son sentiment en proposant une réduction quelconque sur le chapitre du matériel.

SÉNAT

Séance du 18 décembre

Après le tirage au sort des bureaux, M. Durand sous-secrétaire d'Etat, dépose un projet de loi relatif à l'agrandissement de l'École des Beaux-Arts.

Le projet de loi sur les marchés à terme a été l'objet d'un rapport qui est déposé par M. Alfred Naquet.

Par suite du tirage au sort, le fauteuil de sénateur inamovible, vacant par la mort de M. Pelletan, est attribué au département de la Vienne.

Une convention franco-italienne, pour la garantie de la propriété artistique est approuvée.

Suite des incompatibilités. L'article 7 porte que tout sénateur ou député qui, au cours de son mandat, aura accepté dans une administration, compagnie ou société, une fonction rémunérée à la nomination de l'Etat, ou qui se sera rendu concessionnaire d'une entreprise de travaux pour le compte de l'Etat, sera considéré comme démissionnaire, mais il pourra se représenter devant les électeurs.

Après quelques courtes observations de M. Chalamet, rapporteur, l'article 7 est adopté ainsi que l'article 8.

L'article 9 dit que « les dispositions de la présente loi ne seront point applicables, jusqu'à l'expiration de leur mandat aux sénateurs et aux députés élus avant sa promulgation. »

M. Marcel Barthe regrette qu'on n'exige pas l'option immédiate entre le mandat et la fonction. La décision prise et insérée dans l'article 9 agite des questions d'intérêt personnel, et pourrait nuire à l'autorité morale du Sénat.

M. de Lareinty pense que la loi ne doit pas avoir d'effet rétroactif.

Par 175 voix contre 33, l'article 9 est adopté.

M. Chalamet, rapporteur, expliquant l'article 5, dit que la commission a pensé que les professeurs présentés par les corps savants ne tombent pas sous l'application de l'article 5.

M. Jules Simon, président de la commission, tient à préciser ce point que les professeurs nommés par le ministre à une chaire nouvellement créée, tombent sous l'application de l'article 5.

On passe au vote sur l'ensemble.

Par 159 voix contre 59, l'ensemble de la loi sur les incompatibilités parlementaire est adopté.

L'UNION DES FEMMES DE FRANCE

Une Société patriotique s'est créée en France, qui a droit aux encouragements et à la reconnaissance de tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur de Français. Son titre est : l'Union des femmes de France; son but : secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre, secours aux victimes des désastres publics.

Cette œuvre est née d'un sentiment sublime, l'amour maternel; c'est dire qu'elle est au-dessus de tout esprit de parti et que son unique ambition est de servir à cimenter une union profonde entre toutes les femmes de France, confondues dans une même pensée de dévouement.

Pendant que nos fils et nos frères se battent et meurent pour la France, c'est à nous, leurs mères et leurs sœurs, qu'incombe le devoir d'alléger leurs douleurs et de panser leurs blessures. Cette tâche sera douce pour nous et nous la remplirons avec enthousiasme; n'y a-t-il pas dans le cœur de la femme des trésors inépuisables de tendresse et de charité?

Et quand nous aurons donné à nos enfants une éducation virile, quand nous leur aurons appris à aimer leur pays, si l'heure du danger sonne, nous pourrions leur dire avec fierté : « Partez, la Patrie vous réclame; partez, les femmes de France veillent sur vous et vos souffrances trouveront pour les soulager la sollicitude maternelle. »

Cette œuvre est noble et belle et honore celles qui ont eu la pensée de la fonder. Mais elle doit avoir tout mériter son titre. Elle ne doit pas être l'union de quelques femmes; il faut qu'elle ait des affiliées partout, à la ville comme au hameau, et qu'elle soit véritablement l'union de toutes les femmes de France. Il faut qu'on dise que dans notre beau pays le dévouement est contagieux; il faut que chaque Française ait à cœur d'apporter à cette grande œuvre son obole ou son travail, parce qu'il est nécessaire d'opposer à la grandeur des désastres causés par les guerres modernes la grandeur et l'unanimité des sacrifices.

Déjà l'union des femmes de France a mis ses bienfaites théories en pratique. A plusieurs reprises, elle a envoyé des remèdes, des vivres, des vêtements aux troupes expéditionnaires du Tonkin et de Madagascar, et nos vaillants soldats, nos chers exilés qui souffrent héroïquement pour la France ont été reconfortés, touchés, émus par ces envois qui ont évoqué, un instant, devant eux le souvenir de la Patrie et de la famille aimées.

Telle est l'œuvre qu'il s'agit d'implanter à Cahors et dans le département du Lot. Ici tout fait présager le succès : les adhérentes seront nombreuses et dévouées, parce que les femmes de cœur ne manquent pas et parce qu'il est impossible que les compatriotes de Fénelon, de Murat et de Gambetta restent sourds quand on leur parle de charité et de patriotisme.

Et maintenant que la route est ouverte et l'élan donné, nous devons rivaliser d'empressement et de zèle et montrer qu'on ne fait jamais appel en vain à la générosité des femmes. Mettons-nous résolument à l'œuvre, sans hésitation, sans atermoiement surtout, car le but que nous poursuivons n'est pas de ceux qu'on atteint en quelques heures.

La guerre de 1870-1871 a démontré d'une manière tragiquement douloureuse le danger de l'agglomération des blessés et l'insuffisance des secours improvisés, Préparons donc avec un soin jaloux, dans le calme de la paix, tout ce qui sera utile à l'heure du péril et qu'à ce moment surgisse du sol Français, à côté de l'armée des défenseurs de la Patrie, une armée de sœurs de charité prodiguant leur soins à ceux qui versent leur sang pour la France.

« Il faut, comme le disait éloquentement le docteur Verneuil, que s'il s'allume encore une lutte suprême où l'honneur et l'existence même de la Patrie soient en jeu, que nous puissions dire aussi et simplement « nous sommes prêts, » afin que lorsque les hommes lutteront avec la science et le fer « nous combattrons près d'eux avec nos cœurs, afin qu'au jour de la bataille on voit dressé l'un à côté de l'autre deux étendards : l'un tricolore, tenu par la main ro-

« buste d'un homme et sur lequel on lira « Honneur et Patrie; l'autre de couleur « sombre, en signe de tristesse, que portera « le bras faible d'une femme et sur lequel « seront gravés ces deux mots : France et « Charité. »

Une femme de France.

Informations

Nouvelles militaires. — C'est à partir d'aujourd'hui que les généraux commandants de corps d'armée se réunissent pour procéder au classement des candidats dans la Légion d'honneur. Ils se rendront ensuite dans les chefs-lieux de leurs commandements pour assister aux réceptions du nouvel an et viendront à Paris le 5 janvier afin d'établir le classement des officiers d'infanterie proposés pour l'avancement.

Le tableau d'avancement dressé l'an dernier étant loin d'être épuisé, le ministre de la guerre a décidé qu'on ne proposerait cette fois que six lieutenants, par corps d'armée, pour le grade de capitaine.

Nos soldats au Tonkin. — Le Figaro fait cette description d'un horrible supplice que les Chinois infligent à nos soldats prisonniers.

Des crocs en acier, qui mesurent 1^m 50 de longueur, sont plantés à la suite les uns des autres sur les murailles des citadelles, des pagodes, à une hauteur de 7 à 8 mètres au-dessus de ces crocs s'élève une potence en bambou supportant une poulie mobile.

Le prisonnier, amené devant cet appareil de supplice, est alors replié sur lui-même les coisses ramenées sur la poitrine. Les mains sont attachées par dessus les jambes. Entre les genoux et les bras, les bourreaux passent un bâton où vient s'accrocher la corde de la poulie. La victime est hissée au-dessus de la potence amenée juste au dessous de la pointe aiguë de de l'un de ces crocs. Une forte impulsion est donnée, la corde est lâchée, et le corps vient s'enfermer à toute vitesse dans la pointe d'acier.

Suivant la façon dont le corps est placé et lâché par les Chinois, qui sont passés maîtres dans ce genre de supplice, la victime peut être tuée sur le coup, ou vivre un, deux, même trois jours ainsi accrochée et déchiquetée vivante par les oiseaux de proie.

La 9^e chambre vient de rendre son jugement dans l'affaire de la catastrophe de la rue Saint-Denis.

Le quincaillier Fauvey, dont les essences minérales contenues dans les récipients en mauvais état ont par leurs infiltrations, causé l'explosion est condamné à quatre mois de prison et 500 d'amende, pour délit homicide et blessure par imprudence, et à cinq francs d'amende pour la contravention résultant de la tenue d'un dépôt d'essences sans autorisation.

Vol audacieux. — Ce matin, à quatre heures, M. le chef de gare de Souillac, en descendant pour prendre son service, trouva la porte de son bureau ouverte; il constata alors que des malfaiteurs s'étaient introduits dans ce bureau en brisant un carreau de vitre, et avaient enlevé

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1250^e livraison (20 décembre 1884). — Amazones et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Vignal, Tofani, H. Clerget, Taylor, Toussaint et A. de Bar. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 629^e livraison (20 décembre 1884). Texte : Histoire d'un berrichon, par J. Girardin. — L'écuimage de la Seine. — L'enfant du 26^e, par André Gérard. — L'œil du dessinateur, par Frédéric Dillaye. — Dessins : Tofani, Féral, Jeannot. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du numéro 3. (18 décembre 1884). — Souvenirs d'un petit Alsacien. M^{me} Pierre Duchateau. — L'exposita. Adrianna Piazzi. — Un Diplôme bien conquis. C. L. Guillemet. — Le bal de Mademoiselle Libellule. — Histoire de M. Froissec. Victorien Aury. — Tommy le petit berger. Tante Nicole. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Jules Girardet, F. Barne, B. de Monvel, E. Grisot, Béard, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

LA VIGNE AMÉRICAINE ET LA VITICULTURE EN EUROPE, revue publiée par MM. V. Pulliat et J.-E. Robin. Sommaire du numéro de

novembre 1884. — V. Pulliat. Chronique de novembre. — V. Pulliat. Le Congrès de Turin. — J. Lehenhard-Pomier. Les vins italiens à l'Exposition de Turin. — L. de Malafosse. Causerie agricole. — A. Champin. Notes sur le Catalogue descriptif illustré de MM. Bush et fils et Meissner (suite). — Olivier. Rapport fait à M. le ministre de l'agriculture sur les travaux, Syndicat de Collioure, contre le phylloxéra (1883-1884). — L. Loubet. Les maladies de la vigne dans la région de Carpentras en 1884. — Les greffes d'Automne. — Abonnements, Finances, Réclamations : S'adresser à M. Robin, à Lapeyrouse-Mornay, par Epinouze, (Drôme).

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 51. (18 décembre 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Les ruraux sans-ils français. E. Lecouteux. — Insuffisance du droit de 3 fr. par quintal. F. Jacquemart. — Des colorations morbides du lait. Gabarret. — Météorologie et physiques agricoles. H. et F. Marié-David. — Une grande association agricole florissante; Culture aux engrais chimiques. G. Vimont. — Les vignes de la Chine. E.-A. Carrière. — Vicissitudes douanières de la laine. V. Duchâteau. — Vignes américaines et insecticides. P. de Lafitte. — Ressources créées par l'application des tarifs de l'Aisne. A. Lesne. — Sociétés nationales d'agriculture de France. J. Sabatier. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Spinovitis Davidi; partie d'une jenne plante de grandeur naturelle.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 819, du 20 novembre 1884 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Raoul-Duval. Rapport sur le relèvement des droits sur le bétail. — Perret. Le b'é fumé et sarclé. — De la Tréhonnois. L'égalité devant l'impôt. — Joly. Curiosités pomologiques en Amérique. — Gos. Situation de la sériciculture dans le Var. — Glandier. Les vignes américaines à Saint-Cyprien. — Chabot-Karlen. Ostréiculture. — Ferret. Classification des argiles. — Redier. Le présent et l'avenir de l'agriculture. — Assi et Genés. Nouvelles inventions agricoles. — Marais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Curiosités pomologiques en Amérique (2 fig.).

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE
31 DÉCEMBRE 1884
Un gros lot de 500,000 francs
4 Gros lots de 100,000 fr. | 1 Gros lot de 10,000 fr.
1 Gros lot de 50,000 fr. | 25 Lots de 1,000 fr.
2 Gros lots de 25,000 fr. | 80 Lots de 500 fr.
Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France. Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participent à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

AUX ASTHMATIQUES
Tel est le titre d'un très curieux petit ouvrage dont la 10^e édition vient de paraître en LIBRAIRIE. On y trouvera d'intéressants détails sur un traitement qui permet d'obtenir sans médicaments la guérison radicale de l'Asthme, du Catarrhe et de la Bronchite. Cette brochure vendue 2 fr. chez l'éditeur, sera adressée gratuitement à tout lecteur de ce journal qui en fera la demande à l'auteur, M. LA TOUCHE, 5, rue Bayard, Paris, en y joignant 30 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Rue de la Liberté, N^o 41, CAHORS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE
Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

AVIS AUX CAPITALISTES
Une belle Maison à vendre, au centre de Cahors, avec ses dépendances.
L'acquéreur achèterait selon le rapport dudit immeuble, à raison de 5 % du revenu.
S'adresser au bureau du Journal.

ÉPICERIE FINE
COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.
Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.
Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.
Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Vignes Américaines & Franco-Américaines

PÉPINIÈRE RURALE
créée en 1878, par M. BRU
Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.
Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages à donner la préférence.
Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes sortes de garanties.
Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIZ-COURANT 1884-1885

VARIÉTÉS FRANÇAISES	Greffées sur Américains	Boutures		Racinées	
		le cent	le mille	le cent	le mille
Auxerrois sur	Riparia	40	30	25	12
Cabernet sur	id.	40	35	16	140
Cabernet Sauvignon	id.	45	4	35	16
Alicante Bouschet	id.	45	4	35	13
Clairette sur Solonis	id.	40	3	50	30
Jurençon	id.	40	4	30	10
Semillon	id.	40	4	35	13
Malaga	id.	45	5	45	14

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

VINS A DOMICILE
J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.
(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-LEVEQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinées le mille.
Jacquez	30	150
Herbemont	30	180
Cuningham	30	80
Riparia	30	100
Solonis	30	
York Madeira	30	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

MASSOU
A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout.	Racin.
Montefiore (vrai)	le cent.	60 > 300
Riparia tomenteux	—	2 > 7
Riparia	—	1 50 > 6
Solonis	—	1 50 > 6
Viala	—	1 50 > 6
York	—	2 > 8
Taylor	—	1 > 4
Clinton	—	0 50 > 2
Rupestis	—	3 > 10
Aminia	—	5 >

Producteurs directs.

Othello	—	10 > 35
Herbemont	—	2 > 10
Senesqua	—	5 > 25
Bram	—	5 > 25
Canada	—	5 > 25
Triumph	—	8 > 30
Noah	—	5 > 25
Jacquez	—	1 50 > 7
Cuningham	—	1 50 > 7
Secrétaire	—	40 >

FRANCO-AMÉRICAINE
Bon Marché le plus avantageux.
Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinées greffées et bien soudées sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille
Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX EXPT INT: 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Lazare, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

SYNDICAT DES ACTIONNAIRES DU
CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
Formé sous la direction de l'Union Syndicale des porteurs de titres pour poursuivre
LE REMBOURSEMENT DES ACTIONS
Demander la Notice à la direction du Syndicat, 65, rue St-Lazare, Paris.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.